

**SÉANCE
EXTRAORDINAIRE**

Du 29 avril 2026 de la Ville de L'Épiphanie tenue à 16 h 30, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante, et à laquelle assistaient les conseillers suivants: Dona Bouchard, Vicky Robichaud, Michel Martineau, Stéphane Amireault, Gérard Legault et Manon Leblanc.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Steve Plante procède à l'ouverture de la séance et constate le quorum.

Confirmation de la convocation de la présente séance extraordinaire

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi. La greffière dépose le certificat de transmission de documents.

140-04-2026

Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance

Il est PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau
et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour de la présente séance

- 1.1 Ouverture de la séance et renonciation à l'avis de convocation à la séance extraordinaire ;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ;
- 2.1 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 098 autorisant la conclusion de l'entente relative à la cour municipale commune de la municipalité régionale de comté de Montcalm ;
- 3.1 Résolution autorisant l'attribution d'un mandat de services professionnels pour la caractérisation écologique pour la construction d'un bâtiment d'entreposage situé au 1, rue des Sulpiciens ;
- 3.2 Résolution autorisant l'attribution d'un contrat pour la location d'une pelle mécanique et d'un boteur pour les travaux aux étangs aérés au 1, rue des Sulpiciens ;
- 3.3 Résolution autorisant la correction de la résolution 119-04-2026 concernant l'embauche d'une employée à la Bibliothèque Francoise-Angers ;
- 3.4 Résolution autorisant l'embauche d'un préposé aux travaux publics saisonniers;
- 3.5 Résolution autorisant l'embauche des employés étudiants pour l'embauche des employés étudiants pour le circuit canotable et la surveillance de parc pour la saison estivale 2026 ;
- 4.1 Résolution adoptant la politique d'aide à l'élite ;
- 4.2 Résolution autorisant l'octroi d'aide financière dans le cadre de la politique d'aide à l'élite sportive;
- 4.3 Résolution affectant un budget supplémentaire pour le coût de la réparation des estrades au Parc Goyette à l'excédent non affecté de l'Ancienne Paroisse ;
5. Périodes de question du public ;
6. Levée de la séance.

----- ADOPTÉE -----

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 098 autorisant la conclusion de l'entente relative à la cour municipale commune de la municipalité régionale de comté de Montcalm

Monsieur le conseiller Stéphane Amireault présente et dépose le projet du Règlement numéro 098 autorisant la conclusion de l'entente relative à la cour municipale commune de la municipalité régionale de comté de Montcalm

Le projet de règlement vise à autoriser la conclusion d'une entente portant sur l'entente avec la Ville de L'Épiphanie afin d'adhérer à la cour municipale commune de la MRC de Montcalm.

Monsieur le conseiller Stéphane Amireault donne avis que lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement numéro 098 sera présenté pour adoption.

----- A D O P T É E -----

141-04-2026

Résolution autorisant l'attribution d'un mandat de services professionnels pour la caractérisation écologique pour la construction d'un bâtiment d'entreposage situé au 1, rue des Sulpiciens

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie manque d'espace d'entreposage au Services des Travaux publics ;

CONSIDÉRANT que la construction d'un bâtiment d'entreposage permettrait d'augmenter l'efficacité des équipes de travail et la maîtrise des inventaires;

CONSIDÉRANT que le terrain se trouvant au 1, rue des Sulpiciens est assez grand pour y construire un entrepôt ;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a besoin de services professionnels d'ingénierie en électricité et structure du bâtiment pour la construction d'un bâtiment d'entreposage ;

CONSIDÉRANT l'offre de service en date du 9 avril 2026 de la firme BBA Consultant au montant de 14 084,44 \$, taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie d'octroyer le mandat pour les services professionnels pour la caractérisation écologique pour la construction d'un bâtiment d'entreposage situé au 1, rue des Sulpiciens à la firme BBA Consultant au montant de 14 084,44 \$, taxes incluses.
3. QUE ce mandat est octroyé de gré à gré.
4. QUE cette dépense est financée à l'excédent non affecté.

----- A D O P T É E -----

142-04-2026

Résolution autorisant l'attribution d'un contrat pour la location d'une pelle mécanique et d'un boueur pour les travaux aux étangs aérés au 1, rue des Sulpiciens

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie souhaite débiter les travaux liés à la construction d'un bâtiment d'entreposage sur le terrain du 1, rue des Sulpiciens en procédant à des travaux de nivellement du sol aux étangs aérés;

CONSIDÉRANT que pour effectuer les travaux de nivellement du sol aux étangs aérés, la Ville de L'Épiphanie a besoin de louer une pelle mécanique et d'un bouteur afin d'effectuer ces dits travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est
 PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Gérard Legault
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie autorise l'attribution d'un contrat pour la location d'une pelle mécanique et d'un bouteur pour les travaux aux étangs aérés à la firme Les excavations G. Allard au montant de 5 680,49 \$, taxes incluses.
3. QUE ce mandat est octroyé de gré à gré.
4. QUE cette dépense est financée au Règlement d'emprunt E-032

----- A D O P T É E -----

143-04-2026

Résolution autorisant la correction de la résolution 119-04-2026 concernant l'embauche d'une employée à la Bibliothèque Francoise-Angers

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée dans la résolution numéro 119-04-2026 relativement au taux horaire de l'employée engagée au service de la Bibliothèque Francoise-Angers ;

CONSIDÉRANT que le taux horaire devrait être de 17,79 \$ de l'heure ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de corriger cette erreur puisqu'il s'agit de la deuxième année estivale pour l'employée mentionnée dans la résolution numéro 119-04-2026 ;

EN CONSÉQUENCE, il est
 PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau
 APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise la correction de la résolution numéro 119-04-2026 concernant l'embauche d'une employée à la Bibliothèque Francoise-Angers afin de remplacer le taux horaire de 17 \$ à 17,79 \$ de l'heure relativement à l'embauche d'une employée à la Bibliothèque Francoise-Angers.

----- A D O P T É E -----

144-04-2026

Résolution autorisant l'embauche d'un préposé aux travaux publics saisonniers

CONSIDÉRANT que le service des Travaux publics a besoin d'effectif supplémentaire pour accomplir diverses tâches mais de façon saisonnière ;

EN CONSÉQUENCE, il est
 PROPOSÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

2. QUE le conseil municipal entérine l'embauche de l'employé suivant :

Titre d'emploi	Nom	Salaire	Poste et statut d'emploi
Préposé aux travaux publics	Nathan Goyette	21,00 \$ / heure	Travaux publics – pour un horaire de 40 heures par semaine réparties sur 5 jours

Période d'embauche pour la période du 4 mai au 31 août 2026 (avec possibilité de prolongation selon la demande)

----- ADOPTÉE -----

145-04-2026

Résolution autorisant l'embauche des employés étudiants pour le circuit canotable et à la surveillance de parc pour la saison estivale 2026

CONSIDÉRANT que le service des loisirs a besoin d'employés étudiants pour la saison estivale 2026 pour combler des postes de type saisonnier pour le circuit canotable et la surveillance des parcs;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Gérard Legault
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise l'embauche des employés suivants aux conditions et pour les périodes énoncées ci-bas :

Nom	Titre d'emploi	Salaire	Période d'emploi
William Beaudouin	Gardien de parcs	17,79 \$/ heure Échelon 2	5 mai au 31 octobre 2026
Nicole Tétrault	Gardien de parcs	17,44 \$ / heure Échelon 1	5 mai au 31 octobre 2026
Xavier Bourdages	Préposé au service à la clientèle – circuit canotable	18,50 \$/ heure Échelon 4	5 mai au 10 septembre 2026
Alicia Paré	Préposé au service à la clientèle – circuit canotable	18,14 \$/ heure Échelon 3	5 mai au 10 septembre 2026
Rayan Qauqueoghlian	Préposé au service à la clientèle – circuit canotable	18,14 \$/ heure Échelon 3	5 mai au 10 septembre 2026
Éliot Roberge	Préposé au service à la clientèle – circuit canotable	17,79 \$/ heure Échelon 2	5 mai au 10 septembre 2026

----- ADOPTÉE -----

146-04-2026

Résolution adoptant la politique d'aide à l'élite sportive

CONSIDÉRANT la présentation de la *Politique d'aide à l'élite sportive* préparée par le service des loisirs de la Ville de L'Épiphanie ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Amireault
et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie adopte de la *Politique d'aide à l'élite sportive*, tel que déposée.

----- A D O P T É E -----

147-04-2026

Résolution autorisant l'octroi d'aide financière dans le cadre de la politique d'aide à l'élite sportive

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie reçoit régulièrement des demandes d'aide financière de la part d'organismes à but non lucratif (OBNL) ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite soutenir les organismes qui contribuent au mieux-être de la population et au dynamisme de la région ;

CONSIDÉRANT que les demandes d'aide financière s'inscrivent dans la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de son territoire, d'activités d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse ou de toute initiative de bien-être de la population, le tout conformément à l'article 91 alinéa 2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) ;

CONSIDÉRANT que les organismes visés par la présente résolution sont des organismes à but non lucratif et que l'aide financière accordée ne contrevient pas à la *Loi sur l'interdiction de subventions municipales* (RLRQ, c. I-15) ;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la trésorière a déposé au conseil un certificat attestant de la disponibilité des crédits suffisants pour autoriser les présentes dépenses ;

CONSIDÉRANT que les demandes listées ci-dessous ont été analysées et jugées conformes aux objectifs de soutien communautaire de la Ville de L'Épiphanie ;

Il est PROPOSÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie autorise l'octroi d'une aide financière aux organismes à but non lucratif suivants :

Enfant 1 – Sport d'élite (Chèque pour Dominique Fagnant)	750 \$
Enfant 2 – Sport d'élite (Chèque pour Emmanuelle Khawan)	1000 \$

3. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie autorise la trésorière à émettre les chèques requis.

----- A D O P T É E -----

148-04-2026

Résolution un budget supplémentaire pour le coût de la réparation des estrades au Parc Goyette à l'excédent non affecté de l'Ancienne Paroisse

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a autorisé en 2026 la dépense pour la réparation des estrades au Parc Goyette;

CONSIDÉRANT que les travaux de réparation et l'achat de matériel sera effectuée par le Service des Travaux publics ;

CONSIDÉRANT qu'il est important de sécuriser les estrades afin d'y recevoir les citoyens de la Ville lors d'activités sportives ;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie souhaite affecter la dépense pour le coût de la réparation des estrades au Parc Goyette au montant de 5000 \$ à l'excédent non affecté de l'Ancienne Paroisse ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Gérard Legault
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie autorise la trésorière à affecter un budget supplémentaire pour le coût de la réparation des estrades au Parc Goyette au montant de 5000 \$ à l'excédent non affecté de l'Ancienne Paroisse.

----- ADOPTÉE -----

Période de questions du public

Le président invite les personnes présentes à poser des questions.

149-04-2026

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau
 APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 19 h 24

----- ADOPTÉE -----

STEVE PLANTE
 Maire

FLAVIE ROBITAILLE
 Greffière et directrice générale adjointe